

Commissaire enquêteur
Schuster Pascal
22, rue de remsing
57600 Forbach
Tél. 03 87 85 69 46
06 76 82 69 69
p.schuster@live.fr

Forbach le 23 mai 2019

Rapport de l'Enquête Publique

du Commissaire Enquêteur Pascal Schuster

Concernant

l'Enquête Publique relative à la modification n° 2 du P.L.U

de 57660 Leyviller

Du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus

Présenté par la

commune de Leyviller

Référence : arrêté municipal n° 2 / 2019 en date du 15 avril 2019 prescrivant l'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de Leyviller

Le Commissaire Enquêteur

Pascal Schuster

Destinataires :

Le Maire de Leyviller

Préfecture de la Moselle

La Sous-Préfecture de Forbach

Tribunal Administratif de Strasbourg

SOMMAIRE

1^e Partie Généralités

- 1 Préambule
- 2 Objet du projet
- 3 Délibération du conseil municipal
- 4 Les partenaires consultés et informés
- 5 Composition du dossier d'enquête publique

2^e Partie Le Déroulement de l'enquête

- 1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2 Arrêté de mise à l'Enquête Publique
- 3 Déroulement de l'Enquête publique
- 4 Publicité et affichage de l'enquête publique
- 5 Les déplacements du Commissaire Enquêteur
- 6 Les trois permanences du Commissaire Enquêteur
- 7 La rédaction du rapport et des conclusions d'enquête

3^e Partie Les Observations du public

- | | |
|--|---------------------------|
| 1 Recensement des observations du public | 1 ^e permanence |
| 2 Analyse des observations du public | 1 ^e permanence |
| 3 Recensement des observations du public | 2 ^e permanence |
| 4 Analyse des observations du public | 2 ^e permanence |
| 5 Recensement des observations du public | 3 ^e permanence |
| 6 Analyse des observations du public | 3 ^e permanence |

4^e Partie Les Annexes

1^{er} Partie

1/1 Préambule

La commune de Leyviller en Moselle est un village de 725 hectares dont une partie de forêt. Une population de 489 habitants en 2015, soit une densité de 67 habitants au Km².

A l'origine cette commune se nommait Liedes villa (706), Leuwiler (1365), Lewiller et Lauwiller (1544), Leuviller (carte Cassini), Layviller (1793), Leyviller (1801), Leyweiler (1871-1918) et depuis lor Leyviller.

Elle est situés vers le centre Mosellan, à 10 km de Saint-Avold et Metz est à environ 40 km.

La commune de Leyviller est un village type du paysage lorrain. Il reste une exploitation agricole dans la commune. L'essentiel des terres sont exploités par des cultivateurs de communes voisines. On trouve plusieurs étangs de pêche et de loisirs sur le ban de la commune.

L'urbanisation s'est faite sur l'axe de la rue principale, autour de la mairie et de l'église et dans plusieurs rues adjacentes. Le secteur de l'ancienne caserne ou tous les bâtiments sont devenus des habitations. La commune a connu plusieurs vagues d'extension pavillonnaires et la création de lotissements.

Le ban de la commune de Leyviller n'est pas remembré à ce jour.

Par délibération du Conseil Municipal de Leyviller du 6 décembre 2018, le conseil a décidé de prescrire le projet de modification du P.L.U sur le territoire de la commune. Cette modification prévoit une requalification du secteur classé en 1AUh en 1AUa qui permettra d'assurer un développement foncier constructible raisonnable avec la création d'un lotissement de quelques parcelles constructibles rue des vergers. Cette enquête comporte également la modification du règlement sera du PLU pour autoriser la construction d'annexe de maximum 20 m² dans la zone Ne.

1/2 Objet de l'enquête Publique

Il concerne la modification du P.L.U de la commune de Leyviller, il avait été approuvé le 29 mai 2009. Depuis, le document a été modifié à une reprise le 8 juin 2016.

La retouche apportée au document ainsi que l'accomplissement d'objectifs fixés ont conduit la municipalité à modifier le PLU.

1/3 Délibération du conseil municipal

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2018 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Leyviller.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg du 13 mars 2019, désignant Monsieur Pascal Schuster demeurant 22, rue de remsing à 57600 Forbach en qualité de commissaire enquêteur.

Voir en annexe N° 1

1/4 Les partenaires consultés et informés

La décision de la MRAE, l'autorité environnementale du Grand'Est

Les communes voisines ci-dessous ont été informées de l'ouverture de l'enquête publique :

Saint Jean Rohrbach, Diffenbach Les Hellimer, Hellimer, Altrippe et Hoste.

Voir les courriers en annexe N° 2

Les partenaires consultés et informés avant l'ouverture de l'enquête publique.

- La Sous Préfecture de Forbach
- Le Conseil Départemental de la Moselle
- Le Président de la région Grand'Est
- La Chambre d'agricultures
- Les Chambres des métiers et du Commerce et Industrie
- L'Agglomération de Saint-Avoid
- le Scot du Val de Rosselle

Voir en annexe 2 les courriers

1/5 Composition du dossier de modification du P.L.U

- 1 Rapport de présentation du plan local d'urbanisme**
- 2 Détermination du caractère « humide des sols » de Leyviller**
- 3 Un mail de Mme Emmanuelle Wilhelm du SDAGE concernant les zones humides**

4 Un mail de Mme Emmanuelle Wilhelm avec des informations sur SDAGE Rhin Meuse

Les textes régissant cette enquête, les plans et les surfaces du projet en pages suivantes :

MENTION DES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

(Prévue à l'article R123-8 du Code de l'Environnement)

TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE

La modification du PLU est soumise à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement.

A ce titre, les textes qui régissent l'enquête publique sont :

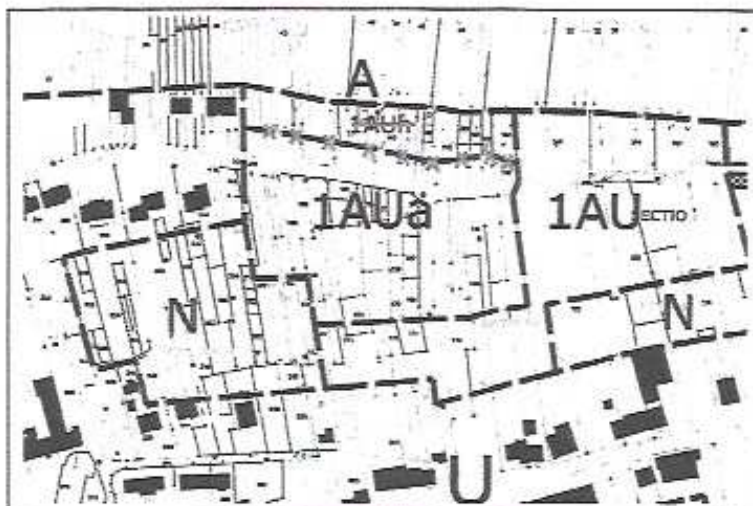
Code de l'environnement	Articles	Issu ou modifié par la loi
Champ d'application et objet de l'enquête Publique	Articles L.123-1 à L.123-2	LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. ORDONNANCE n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
Procédure déroulement et de l'enquête publique	Articles L.123-3 à L.123-19	LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ORDONNANCE n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
Champ d'application de l'enquête publique	Article R.123-1	DECRET n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement DECRET n° 2015-159 du 11 février 2015 portant diverses dispositions relatives à la défense nationale
Procédure déroulement et de l'enquête publique	Articles R.123-2 à R.123-27	DECRET n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement DECRET n°2012-616 du 2 mai 2012 - art. 5 DECRET n°2016-1110 du 11 août 2016 - art.1

INSERTION DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN COURS

Les Plans Locaux d'Urbanisme sont régis par le Code de l'Urbanisme (CU) aux articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants.

La présente enquête publique est organisée pour la mise en œuvre des articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que le plan local d'urbanisme peut être modifié à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire qui établit le projet de modification. La procédure de modification est engagée pour modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions. (Article L.153-36 CU).

Ainsi, le caractère de « zone humide » n'a plus à s'appliquer à cette bande de terrain et il convient de l'inclure en zone AU, sans secteur spécifique si aucune règle ne nécessite de distinguer les terrains d'un point de vue graphique .



Extrait du Plan de zonage du PLU

Commune de LEVILLER
Plan de modification du périmètre ENS "Marais de
LEVILLER"



Légende
Nouvelle délimitation ENS

Annexe
1
2

BILAN DES SURFACES

ZONE	Surface totale avant modification (ha)	Surface totale après modification (ha)
U	32	32
1AU	4.1	4.1
1AUa	1.7	2.1
1AUb	0.4	-
2AU	6	6
A	162	162
N	519	519
TOTAL	725 ha	725 ha

2^e Partie

Déroulement de l'enquête public

1/2 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision en date du 12 mars 2019 du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, désignant Monsieur Pascal Schuster demeurant 22, rue de Remsing à 57600 Forbach comme commissaire enquêteur. Il conduira cette enquête relative au projet de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Leyviller.

2/2 Arrêté de mise à l'Enquête Publique de la modification du PLU

Par l'arrêté municipal n°2 du 15 mars 2019, le Maire Monsieur Patrick Ballie prescrit l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Leyviller.

Il sera procédé à cette enquête publique pendant 31 jours du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus.

Annexe n° 1

2/3 Déroulement de l'enquête publique

- Le 14 mars réception du dossier d'enquête en Mairie de Leyviller
- Le 21 mars rencontre avec le maire Monsieur Patrick Ballie + visite de la commune
- Courant mars 2019, étude du dossier d'enquête
- Le 9 avril 2019, 1^{ère} permanence à Leyviller
- Le 18 avril 2019, 2^e permanence à Leyviller
- Le 9 mai 2019, 3^e permanence à Leyviller

2/4 Publicité et Affichage de l'Enquête Publique

Elles ont été totalement respectées tel que l'exige la législation en vigueur pour ce type d'enquête, les annonces sont parues dans le Républicain Lorrain et les Affiches Moniteurs.

L'affichage a été vérifié par le commissaire enquêteur.

Voir certificat d'affiche en annexe n° 2

Le maire de Leyviller a également fait paraître dans le Républicain Lorrain un article relatant de la modification du P.L.U dans la commune.

Une lettre qui annonce cette enquête publique a été distribuée par le Maire dans toutes les boites à lettres de la commune de Leyviller durant l'enquête.

Parution dans les journaux d'annonces légales

Le Républicain Lorrain du 20 mars 2019 1ere parution

Voir annexe N° 2

Affiches Moniteur du 22 mars mai 2019 1ere parution

Voir annexe N° 2

Le Républicain Lorrain du 15 avril 2019 2^e parution

Voir annexe N° 2

Affiches Moniteur du avril 2019 2^e parution

Voir annexe N° 2

Le certificat d'affichage signé du maire en date du 9 mai 2019

Voir annexe n° 2

2/5 Les déplacements du commissaire enquêteur

Le 14 mars 2019 passage en mairie de Leyviller pour récupérer le dossier d'enquête du PLU.

Le 21 mars 2019 de 14 à 15 heures, rencontre avec la Maire Monsieur Patrick Ballie pour une explication du projet de modification PLU suivi de la visite du village.

Les trois permanences le 9 avril 2019, le 18 avril 2019 et le 9 mai 2019

2/6 Les trois permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur Monsieur Pascal Schuster s'est tenu à la disposition du public à la Mairie de Leyviller lors de trois permanences

Mardi 9 avril 2019 de 14 heures à 16 heures

- Le commissaire enquêteur n'a constaté aucune inscription dans le registre d'enquête à son arrivée, il a reçu la visite d'aucune personne lors de sa permanence.

Jeudi le 18 avril 2019 de 10 heures à 12 heures

- Le commissaire enquêteur n'a constaté aucune nouvelle inscription à son arrivée sur le registre d'enquête, il a reçu la visite d'aucune personne lors de sa permanence.

Jeudi le 9 mai 2019 de 17 heures à 19 heures

- Le commissaire enquêteur a constaté aucune nouvelle inscription à son arrivée sur le registre d'enquête, il a reçu la visite d'une personne.

Monsieur Guillaume Hoschek

2/7 Rédaction du Rapport et des Conclusions de l'enquête publique

Le rapport d'enquête et les conclusions ont été élaborés-les :

Courant de la semaine 20 de l'année 2019

Dactylographié-les :

Courant de la semaine 21 de l'année 2019

Et expédié la semaine 21 de mai 2019

3^{eme} Partie

Recensement et examen des observations émises

3/1 Recensement des observations émises par le public

Permanence du 9 avril 2019 2019 de 14 heures à 16 heures

- Le commissaire enquêteur n'a constaté aucune inscription dans le registre d'enquête à son arrivée. Il a reçu la visite d'aucune personne lors de sa permanence.

Annexe N° 3

3/2 Analyse des observations du commissaire enquêteur

De la permanence du 9 avril 2019

Sans objet

3/3 - Recensement des observations émises par le public

de la permanence du 18 avril 2019 de 10 heures à 12 heures

- Le commissaire enquêteur n'a constaté aucune inscription à son arrivée sur le registre d'enquête. Il a reçu la visite d'aucune personnes.

Voir en annexe N° 3 les copies du registre

3/4 Analyse des observations du commissaire enquêteur

De la permanence du 18 avril 2019

Sans objet

3/5 Recensement des observations émises par le public

de la permanence du 9 mai 2019 de 17 heures à 19 heures

- Le commissaire enquêteur a constaté aucun texte inscrit à son arrivée sur le registre d'enquête. Il a reçu la visite de Monsieur Guillaume Hoschek un habitant et propriétaire foncier de Leyviller. Il m'a remis une lettre avec des doléances.
- *Voir annexe N°3 copie de registre*

Monsieur Guillaume Hoscheck

- Il souhaite que ses parcelles de la rue des mésanges à Leyviller n°174, 175, et 176 soient intégrées dans le périmètre constructible.

3/6 Analyse des observations du commissaire enquêteur

De la permanence du 9 mai 2019 17 heures à 19 heures

à la demande de Monsieur Guillaume Hoscheck

- *Cette enquête concerne la modification du PLU, il est impossible de répondre à votre demande. Il faudra attendre une révision du PLU de Leyviller pour évoquer et faire connaître votre demande au Maire.*